

Compte-rendu de la réunion du 26 mars 2025
de la Commission Sécurité-Environnement du Parc Industriel de Feluy

Présent.e.s :

M. SCHIEFER Xavier	SPW - DPA - Direction Charleroi - Président
Mme POLL Bénédicte	AC Seneffe – Bourgmestre
Mme JANSSENS Dominique	AC Seneffe - Echevine de l'Environnement
Mme ALPHONSE Cécile	AC Seneffe - Conseillère en environnement (Rapporteur)
Mme DEMAN Valérie	AC Ecaussinnes - Eco-conseillère
M. GILLES Frédéric	SPW – Cellule RAM
M. HUWE Marc	Zone de secours Hainaut Centre (ZHC) - Major
M. ERGOT Frédéric	SPF EMPLOI - Inspecteur
Mme FINET Genevieve	IDEA
M. PERNIAUX Sébastien	AFTON CHEMICAL – Plant Manager
Mme BAUDUIN Bénédicte	Blue Site - Project Manager
M. WALLEF Lionel	Blue Site - ECOTERRES – Directeur Développement
M. CEULEMANS Nicolas	GEOCYCLE - Directeur
M. REGULSKI Michael	GEOCYCLE - Quality & Environmental Manager
M. STERNA Didier	INEOS - Directeur site
M. MAHY Bernard	INEOS – Coordinateur Environnement
M. NUSBAUMER Régis	SOL - Directeur
M. BERTIAUX Vincent	SYNGENTA CHEMICALS - Directeur
M. DEMOISY Laurent	SYNGENTA - SEFETY Manager
M. ADAM Loïc	Total Energies Marketing Belgium – Manager dépôt Feluy
M. ROLAND Thibault	Total Energies Marketing Belgium - Resp. travaux-sécurité dépôt
Mme PEYRARD Marion	Total Energies One Tech Belgium – HSEIQ Manager
Mme LALOUX Adélaïde	Total Energies Petrochemicals Feluy - Responsable Environnement
M. QUEYRAL Pascal	Total Energies Petrochemicals Feluy – HSEIQ Manager
M. HENNART Sébastien	UNILIN INSULATION FELUY – Plant Manager
M. JACQUEMIN Thierry	Riverain Ecaussinnes
M. VALENTIN Jacques	Riverain Seneffe - ADESA
M. GODEFROID Guy	Docteur en Médecine - Ecaussinnes
Mme DURIEUX Gabrielle	Riveraine Ecaussinnes – Environnement Assistance
M. ROBETTE André	Riverain Ecaussinnes – Environnement Assistance

Excusé.e.s

M. DE LAEVER Arnaud	AC Ecaussinnes – Echevin de l'environnement
Dr COURTIN Cécile	Docteur en Médecine - Seneffe
M. MATON Xavier	KATOEN NATIE

Invité

M. RENZONI Roberto	
--------------------	--

1. Approbation du PV de la réunion du 18 décembre 2024

Le PV de la réunion du 18 décembre 2024 est approuvé.

2. Présentation de l'Etat de l'Environnement – Zone industrielle de Feluy 2023

Monsieur RENZONI présente l'Etat de l'Environnement de la Zone industrielle de Feluy 2023. Le document a été transmis aux membres de la Commission et est téléchargeable sur www.seneffe.be et www.ecaussinnes.be.

Le ppt de la présentation de Monsieur RENZONI est en annexe de ce compte-rendu.

Questions/réponses

Monsieur ROBETTE s'inquiète des concentrations de PM2.5 dans l'air. Les valeurs-guides OMS ne sont pas respectées mais il n'y a pas d'influence du zoning. Monsieur RENZONI précise que les valeurs-guides (ce ne sont pas des normes) de l'OMS sont très contraignantes et souvent dépassées mais que les normes de la RW s'alignent sur les directives européennes.

Monsieur ROBETTE trouve que la RW est beaucoup plus laxiste que l'OMS, c'est un peu comme si la RW donnait une autorisation de polluer aux entreprises au détriment de la santé des citoyens. Monsieur RENZONI s'inscrit en faux car les PM2,5, ce ne sont pas les entreprises qui les produisent mais les feux domestiques, le trafic... et cela vient de très loin en Europe. Il explique que les valeurs-guides de l'OMS ne s'appliquent pas aux citoyens ni aux entreprises mais bien aux autorités pour les guider dans l'édiction des normes.

Monsieur le Président demande à Monsieur RENZONI pour les prochaines années d'aborder dans sa présentation spécialement les points pour lesquels il y a un impact du zoning ainsi que les conclusions qui peuvent « fâcher » (Exemple, les PM2.5) et d'insister sur le fait qu'il n'y a pas une corrélation directe avec le zoning mais dépassement global sur le territoire de la Wallonie.

Monsieur VALENTIN relève pour le toluène dans le rapport un épisode de pollution le 5 avril 2023 ainsi que la nuit du 29 novembre au 30 novembre 2023 et aussi les autres années à la station de Marche-lez-Ecaussinnes. Est-ce que les industriels susceptibles d'être concernés font une corrélation ? Monsieur RENZONI précise qu'il y a lieu de regarder les critères de qualité de l'AWAC (Agence Wallonne de l'Air et du Climat) et qu'ils sont largement respectés. Monsieur VALENTIN est rassuré sur la santé mais s'inquiète de savoir si les industriels concernés se questionnent. Plusieurs membres demandent pour les années prochaines en plus un graphique avec la valeur limite, ce qui permettrait de relativiser.

Le Docteur GODEFROID, en tant que médecin, s'inquiète de l'effet cocktail des polluants auxquels l'Homme est soumis.

Monsieur le Président entend la présence de certains pics et la difficulté de les corréler avec la présence des entreprises. Il confirme que ce n'est effectivement pas facile vu, entre autres, la

proximité de l'autoroute proche. Il demande à l'avenir à Monsieur RENZONI de questionner les entreprises quand il y a un pic pour essayer d'en trouver une origine industrielle si c'est d'elle que cela vient. Monsieur RENZONI rappelle que l'objectif de la Commission est le zoning en tant que « bulle ». Il regrette que chaque année, certains dans l'assemblée reviennent sur ces pics de pollution alors que les normes sont respectées. Monsieur RENZONI précise, lors de la rédaction de son rapport, demander aux industriels s'il y a des événements qui pourrait expliquer des dépassements que ce soit au niveau « air » ou « bruit ». En règle général, les industriels répondent « non ». Il imagine que s'il y avait un gros incident, il en aurait connaissance.

En ce qui concerne le cocktail de polluants, Monsieur RENZONI précise qu'il n'est pas toxicologue mais rappelle qu'une toxicologue a été sollicitée il y a quelques années par la Commission et que les mesures d'air ont été adaptées tenant compte de ses recommandations.

Monsieur GILLES explique que quand l'ISSeP (Institut Scientifique de Service Public) utilise le terme « pic de pollution », c'est un pic de pollution, certes pas majeur mais un pic de pollution même si les normes sont respectées (Ex. Slide 22 - bruit de fond entre 1 et 2µg/m³ et ce jour-là on est à 14 µg/m³ --) c'est un pic de pollution). Il faut dès lors que les industriels concernés vérifient pour rassurer la population.

Monsieur RENZONI pense que c'est dû au vent (rose des pollutions des toluènes et roses des vents). Monsieur GILLES confirme que pour en être certain, il aurait fallu regarder le vent ce jour-là. Il faut absolument des éléments concrets pour expliquer les pics de pollution, nous ne pouvons nous contenter de l'intime conviction de Monsieur RENZONI. Il faut pouvoir rassurer les citoyens.

Monsieur le Président conclut que quand il y a un pic il faut essayer de lever les doutes (démarches à essayer de mettre en œuvre) dans les futurs rapports.

En ce qui concerne le bruit, Madame PAGNAN déclare qu'en tant que riveraine proche, elle note une toute petite amélioration au fil des années mais reste gênée par le bruit.

Monsieur ROBETTE rappelle que ce qui dérange les citoyens, ce n'est pas le bruit de fond, ce sont les bruits émergents qui les réveillent la nuit ou les embête le plus. Comme il le dit depuis des années, le LA95 n'est pas un bon indicateur (cela ne correspond pas aux nuisances qu'ils subissent). Il souligne notamment le bruit en provenance de l'usine SOL qui les réveille entre 5 et 7h du matin avec un bruit infernal pour aspirer l'air, aussi le samedi et le dimanche.

Monsieur NUSBAUMER explique qu'il y a effectivement des opérations de démarrage plus bruyantes mais l'aspiration d'air se fait toute la journée. Les opérations de démarrage (avec une décompression) ont lieu essentiellement le lundi matin 5 à 7h, le samedi ou le dimanche, c'est vraiment très rare. La production de l'usine ne correspond pas à ce qui est décrit par Monsieur ROBETTE. Monsieur NUSBAUMER invite les représentants des citoyens à les contacter lors des nuisances de ce type-là afin de pouvoir les corréliser avec l'activité de l'usine. Monsieur ROBETTE veut surtout dire que le LA95 n'est pas représentatif des nuisances subies. Monsieur RENZONI

explique que si l'événement dure une heure, il sera « visible » dans le LA95, ce qui n'est pas le cas du passage d'un avion par exemple.

Monsieur le Président explique que dans les conditions d'exploiter il est pris en compte des facteurs correctifs pour intégrer soit des effets liés aux bruits émergeants ou des produits ponctuels. Il note aussi que dans le rapport, l'objectif est d'avoir une idée globale sur l'année et donc pour le modéliser, il faut bien prendre quelque chose qu'on intègre sur un temps long.

Monsieur ROBETTE est conscient que les torchères sont des organes de sécurité mais ça fait aussi du bruit et ce n'est pas repris dans la LA95. Pour Monsieur RENZONI, les torchères sont bien reprises dans le LA95 vu la durée d'utilisation. Monsieur ROBETTE signale qu'il interroge les industriels pour connaître les éléments bruyants qui auraient pu être émis pendant les périodes de mesures, aussi il prend connaissance des événements (programmés ou non) repris sur www.seneffe.be/zonings mais il n'est pas parvenu à les corrélérer avec les mesures. Le bruit mesuré par le LA95 est le bruit présent pendant 95% du temps.

Monsieur RENZONI précise que depuis quelques années, il ajoute le bruit total dont avec les bruits émergeants ; le bruit total est plus élevé que le LA95. Il pourrait vraisemblablement trouver le LA5 dans le rapport de Vinçotte mais comment analyser ces données et les corrélérer aux bruits entendus. Monsieur RENZONI rappelle qu'il est toujours possible d'inviter Vinçotte pour une présentation ciblée sur le volet « Bruit » et répondre de façon pointue aux questions liées au bruit.

En ce qui concerne les eaux de surface, il est à noter qu'il n'y a plus de données pour le ruisseau du bois de Feluy depuis mi 2019. Madame ALPHONSE confirme que le ruisseau du bois de Feluy est voûté sur quelques centaines de mètres, toutefois tant en amont qu'en aval, les inventaires du Contrat de Rivière montrent qu'il est toujours bien à ciel ouvert. Il conviendrait de vérifier si le préleveur va au bon endroit.

Madame PAGNAN trouve dommage que les industriels ne font pas le nécessaire pour éliminer définitivement le problème des billes de polymère alors qu'ils ont les moyens. Monsieur RENZONI rappelle que les conditions d'exploiter des quatre entreprises concernées par cette pollution ont été renforcées et celles-ci signalent avoir consenti des investissements pour y remédier. Madame PAGNAN veut bien accepter que des mesures sont prises mais elles ne sont pas suffisantes et ce n'est pas la bonne solution. Il faut les gérer définitivement et complètement cette pollution.

Monsieur ROBETTE mentionne qu'il y a toujours des billes de polymères sur les camions et que dès lors on en retrouve encore beaucoup autour du rond-point (et tout le long des routes). Il demande pourquoi y a-t-il des pertes des camions ?

Monsieur QUEYRAL explique que le transport en vrac se fait en citerne fermée et que des investissements ont été faits pour réduire des pertes à l'extérieur du site (notamment une soufflerie pour les camions). Cela ne répond pas à la question de Monsieur ROBETTE.

Monsieur VALENTIN demande qu'il y ait une présentation sur la gestion des billes de polymères. Il regrette que des personnes qui s'y intéressent reçoivent une visite domiciliaire de la Police. De nouveau, il a l'impression que les industriels veulent cacher des choses.

Monsieur le Président rappelle que les conditions d'exploiter ont été imposées (via des modifications de leurs permis) aux quatre opérateurs. Il pense que ces quatre opérateurs pourraient venir expliquer ce qu'ils ont mis en œuvre.

Monsieur VALENTIN souhaiterait que l'étude de la problématique des billes soit l'an prochain davantage examinée dans le rapport de l'Etat de l'Environnement. Monsieur RENZONI dit que c'est difficile de quantifier. Il y a quatre ou cinq ans, il a plaidé pour qu'il y ait un indicateur pour ces billes mais il ne l'a pas encore trouvé, il pensait que le problème était fortement amélioré. Réfléchir à cet indicateur reste intéressant.

Monsieur ROBETTE demande si certains industriels assurent le traitement de leurs déchets dans le zoning. Monsieur RENZONI précise que certains déchets produits dans le zoning sont envoyés chez GEOCYCLE.

Monsieur le Président remercie Monsieur RENZONI pour sa présentation.

3. Divers

3.1. Madame PAGNAN demande ce qui s'est passé fin février 2025 ; des odeurs très fortes, des odeurs pestilentielles et irrespirables pendant trois ou 4 jours, provenant de GEOCYCLE ont été perçues dans son quartier. Monsieur CEULEMANS explique qu'ils n'étaient pas dans une période de maintenance ou d'entretien, qu'il n'y a pas eu d'incidents spécifiques qui pourraient expliquer ces odeurs. Toutes les matières entrantes ont été analysées, rien n'a changé. De toutes les analyses faites, quelques hypothèses sont envisagées :

- Un volet était défectueux et devait être manipulé manuellement -) peut-être, était-il descendu moins vite et de façon moins systématique --) ils ont sensibilisé le personnel ;
- Possible aussi un phénomène météorologique avec une direction des vents inhabituels et une production dans certaine cellule dans l'usine --) une analyse des cas possible est faite et aussi sensibilisation du personnel.

Il souligne la mise en service en mai 2024 d'un tunnel de chargement pour confiner cette opération ; les gaz de cette zone sont aspirés et envoyés vers un filtre à charbon actif et l'oxydateur thermique.

Il précise que de nouvelles études odeurs ont été réalisées et qu'ils ont soumis au SPW un nouveau plan d'assainissement qui va être mis en œuvre en 2025. Ils sont parfois surpris, car on leur signale des odeurs alors qu'ils ne fonctionnent pas --) ils pensent qu'ils ne sont pas les seuls à l'origine des odeurs.

Il explique qu'ils réalisent des mesures sur chaque camion qui rentre dans la société avec un screening des molécules. Ils savent que certaines molécules sont très odorantes même en très petites quantités. Ces molécules sont refusées systématiquement. Grâce à ce suivi, il y a une nette amélioration (ils observent moins de plaintes depuis plusieurs années) mais effectivement 2025 a

mal commencé. Il relève que ce n'est pas toujours évident de mettre le doigt sur l'origine précise d'une nuisance.

3.2 Monsieur le Président remercie Monsieur VALENTIN qui lui a transmis le rapport de durabilité. Il le transmettra pour suite. Il propose que les entreprises communiquent comment ils s'intègrent dans ce sens au sein de l'usine ou de leur groupe. Il faudra prévoir un calendrier pour la communication.

3.3 Date de septembre déplacée du 17 septembre au 1^{er} octobre 2025.

--) Prochaines réunions le 18 juin 2025 (Seneffe), 1^{er} octobre 2025 (Ecaussinnes) et 17 décembre 2025 (Seneffe).